



DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE VENNECY

Arrêté municipal

N° 2026-17

**Portant numérotage d'une parcelle
ZA des Esses Galernes**

Le Maire de la commune de Vennechy,

Vu le code général des Collectivités Territoriales en son article L2213-28 ;

Vu la circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955 ;

Vu la circulaire n° 121 du 21 mars 1958 ;

Vu le permis de construire n° 04533326T0001 déposé le 26 janvier 2026 par la SCI CHLOANA représentée par M. Anthony ROBINEAU et accordé le 31 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de la parcelle ZD n° 124, située ZA des Esses Galerne ;

ARRÊTE

Article 1 - La numérotation de voirie de la parcelle ZD n° 124 est le **14** « ZA des Esses Galerne »

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Service du Cadastre à Orléans,
- Service National de l'adresse à Libourne
- France Télécom d'Orléans
- SDIS 45 à Semoy
- ENEDIS à Orléans

A Vennechy, le 9 avril 2025

P/Le Maire,
L'adjoint délégué,
Dominique LOISEAU